



Non communication des pièces ou note dans le délai prévu

Par **david62480**, le **28/04/2012** à **17:33**

Bonjour, je voudrai savoir ce que je peux faire si mon employeur (partie défenderesse) ne me communique pas ses pièces qu'il compte produire lors du jugement au prud'homme, dans les délai prévu sur le bulletin de renvoi.

Merci

Par **P.M.**, le **28/04/2012** à **19:01**

Bonjour,

Vous pourriez demander un nouveau renvoi ou même que les pièces soient écartées des débats mais il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes...